

# FICHE D'INSCRIPTION

## Accueil de loisirs du mercredi Année scolaire 2017/2018 période 5

**A déposer en mairie avant le 20 avril 2018**

**Un dossier de liaison à l'accueil du mercredi est à déposer en début d'année en mairie. A cela s'ajoute une fiche d'inscription à la période qui est obligatoire.**

*Les inscriptions à l'accueil de loisirs du mercredi se font désormais par période.*

*Pour des raisons d'organisation, l'inscription à la période est obligatoire.*

*Le paiement s'effectue également à la période lors du dépôt en mairie de la fiche d'inscription, suivant le nombre de jours choisis.*

**J'inscris mon enfant, NOM :** ..... **Prénom:** .....

**Classe :** ..... **Ecole :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Commune :** .....

**Courriel :** .....@.....

pour la période du 7/05 au 6/07/2018 (inscriptions jusqu'au 20/04/18)

**Veillez cocher les jours choisis au dos de cette feuille**

**Accueil du mercredi avec ou sans cantine :** de 7h à 12h et de 14h à 19h (avec possibilité de déposer votre enfant jusqu'à 9h le matin et le reprendre à partir de 17h le soir)

**Signature des parents :**

Merci de compléter le tableau suivant :

	Mercredi 9/05	Mercredi 16/05	Mercredi 23/05	Mercredi 30/05	Mercredi 6/06
Journée entière avec repas					
Matin sans repas					
Matin avec repas					
Après-midi avec repas					
Après-midi sans repas					

	Mercredi 13/06	Mercredi 20/06	Mercredi 27/06	Mercredi 4/07
Journée entière avec repas				
Matin sans repas				
Matin avec repas				
Après-midi avec repas				
Après-midi sans repas				

Règlement :  chèque  espèces

Pour rappel :	Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas
1 enfant	3,50 €	7 €
À partir du 2 <sup>e</sup> enfant	2,50 € supplémentaires par enfant	6 € supplémentaires par enfant
Communes voisines	6 €	12 € par enfant

	Journée entière avec repas
1 enfant	9 €
2 enfants	16 €
3 enfants	23 €
À partir du 4 <sup>e</sup> enfant	4 € supplémentaires par enfant
Communes voisines	17 € par enfant